

L'action sociale dans le département de la Haute-Vienne concerne 941 agents, 438 enfants de moins de 18 ans, et environ 1200 retraités.
(chiffres 2014)

LES MISSIONS de la DELEGATION de L'ACTION SOCIALE

- mettre en œuvre les prestations nationales,
- mettre en œuvre les actions locales décidées lors des CDAS.
(CDAS: comité départemental de l'action sociale est présidé par Isabelle ROUX-TRESCASES (DDFIP) et composé de 6 représentants du personnel (FO, CGT, Solidaires Finances) à titre consultatif et de représentants de l'administration.
- informer les agents et les services sur la politique d'action sociale et les prestations.

Ses champs d'intervention :

- Votre restauration, Votre logement, Vos vacances, Vos loisirs, Votre santé et aussi votre retraite
ainsi que :
 - La garde de vos enfants
 - Les vacances de vos enfants
 - L'arbre de Noël de vos enfants

L'ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL

Chacun d'entre nous peut, à tout moment, être confronté à des situations difficiles ou simplement inhabituelles.

Dans sa vie personnelle :

- Logement : recherche complexe, loyers impayés, menace d'expulsion ...
- Santé : conséquences sociales et administratives de la maladie
- Famille : séparation, situation des enfants, décès, vieillissement des parents
- Situation financière : perte de revenus, dépenses exceptionnelles, impayés, endettement ...

Dans sa vie professionnelle :

- Situations administratives et statutaires particulières
- Changements importants dans le service
- Relations interpersonnelles, Mutations, Départ à la retraite ...

L'Assistante de service social est présente pour vous aider et vous soutenir sur tous les aspects de votre vie.

Elle vous propose une écoute attentive et confidentielle.

Elle recherche avec vous une ou des solutions adaptées à votre situation.

Un correspondant social est également à votre disposition dans votre direction :

DRFIP : Evelyne EVANS	05 55 45 69 10
INSEE : Patricia WEBER	05 55 45 21 14
DOUANES : Karl OCHODNICKY	09 70 27 51 64
DDCSPP : Emilie PIGOT	05 19 76 12 84
DIRECCTE : Sylvie NICOT	05 55 12 20 21
DIRCOFI : Nathalie CASSOU	05 57 81 60 96

Un contact à l'ESI :

Corinne TOURNEMOULI 05 55 45 68 41

La **SRIAS**, section régionale interministérielle de l'Action Sociale Nouvelle Aquitaine, vous propose également diverses actions : pour vos vacances et celles de vos enfants, des coupons sport, aide à la location d'un véhicule utilitaire, voyage de cohésion, sorties théâtres, aides à l'installation des enfants apprentis ou étudiants, place en crèche si disponibilité, préparation à la retraite.

Vous trouverez toutes les informations sur son site :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Ressources-humaines-et-action-sociale/La-Section-Regionale-Interministerielle-d-Action-Sociale-SRIAS/Actions-2017/#titre>

La Délégation de l'Action Sociale de la HAUTE-VIENNE

1 rue Armand Barbès BP 1266
87055 LIMOGES CEDEX
05 55 10 33 10

deleg87.sg-drh3c@finances.gouv.fr

1 déléguée

Evelyne DESBALS 05 55 10 33 13
evelyne.desbals@finances.gouv.fr

1 assistant

Jean-François LABROUE 05 55 10 33 11
jean-francois.labroue@finances.gouv.fr

1 assistante de service social

Fanny RABBIA 05 55 10 33 12
fanny.rabbia@finances.gouv.fr

Vous pouvez la rencontrer sur votre lieu de travail (voir ses permanences) ou à la délégation

1 médecin de prévention

Dr Luc LESCHER (interim) Pour avoir un RDV, contactez votre service RH ou la délégation.

LES ACTIONS LOCALES

Dans le cadre des actions locales, la délégation vous propose en 2017:

- **une journée familiale au PAL le 2 septembre**
- **un arbre de Noël le 6 décembre à Rilhac Rancon**

La délégation a passé une convention avec le **centre aéré du comité d'entreprise de la SNCF** pour participer financièrement à la garde des enfants des agents du ministère les mercredis et vacances scolaires. (8€ pour le 1^{er} enfant, 9 € pour le 2nd).

La délégation vous propose également des **chèques CESU pour l'aide au soutien scolaire de votre enfant au collège.**

Une **conseillère en Economie Sociale et Familiale** peut vous rencontrer. Spécialisée dans le budget des ménages, elle peut vous aider en apportant son expertise. Pour un RDV, prenez contact avec Fanny RABBIA, l'assistante de service social.

LES TICKETS CESU

Pour la garde des enfants entre **0 et 6 ans** en crèche, halte-garderie, assistante maternelle ou garderie périscolaire Renseignements auprès de la délégation ou sur le site www.cesu-fonctionpublique.fr

Pour la garde périscolaire des enfants entre **7 et 12 ans**, Renseignements auprès de la délégation ou sur le site www.chequedomicile.fr/client/MEF

ALPAF :

des prestations pour votre résidence principale.

L'aide à la 1ère installation

Elle est destinée à financer à l'entrée dans les ministères économiques et financiers (et en cas de changement de grade) une partie des frais liés à la prise à bail d'un nouveau logement en tant que locataire ou colodataire.

Les prestations à l'installation

*Prêt équipement du logement
Prêt pour le logement d'un enfant étudiant*

Les prestations à l'amélioration du logement:

*Prêt à l'amélioration de l'habitat
Prêt adaptation du logement aux personnes handicapées
Prêt sinistre immobilier*

Les prestations à l'accession à la propriété:

L'aide à la propriété compense le remboursement d'une partie des intérêts et est versée par tiers les 3 premières années.
Le prêt immobilier complémentaire

Toutes ces prestations sont soumises à des conditions de revenus (sauf prêt sinistre immobilier et adaptation du logement pour les personnes handicapées) et les prêts sont à taux 0 %

Les prêts sont accessibles aux retraités.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la délégation.

ALPAF : <http://alpaf.alize/>

LA RESTAURATION

Chaque agent doit avoir une solution de restauration proche. Pour les agents travaillant dans des postes isolés, des titres restaurant (dématérialisés depuis le 01/01/17) leur sont attribués.

La délégation assure le suivi des solutions de restauration (restaurants collectifs, privés ou titres restaurant).

- Prix moyen du repas : 5,65 euros
- Montant du TR : 6 euros

Si votre indice est < à 466, votre repas vous reviendra à 4,43 euros. Elle reversera au restaurant la différence (1,22), sous forme de subvention interministérielle.

La délégation verse également une participation aux restaurants conventionnés (restaurants de la Mairie, du CHU, de la Poste).

Elle veille au renouvellement du matériel du restaurant financier AGRAFIL situé au Centre des Finances Publiques et à celui des coins repas agréés dont disposent certains services isolés.

EPAF :

un large choix de destinations pour vos vacances

- en résidences hôtelières, gîtes, locations, camping et des séjours à thème
- à la mer, la montagne ou la campagne



Pour les vacances de vos enfants entre 4 et 17 ans, EPAF leur propose un important choix de séjours en France et à l'étranger selon l'âge, lors des vacances d'hiver, de printemps et d'été.



Les catalogues sont disponibles auprès de votre correspondant social, à la délégation ou sur le site

EPAF : <http://www.epafvacances.fr/>

Abonnez-vous à la newsletter gratuite: vous serez informé des promotions vacances adultes et familles.



Les Chèques Vacances : en fonction de votre RF. Renseignements auprès de la délégation ou sur le site www.fonctionpublique-chequesvacances.fr



Les subventions interministérielles pour les séjours de vos enfants : centres aérés, colonies de vacances, séjours linguistiques, voyages d'école, maison familiale de vacances et gîtes. En fonction des revenus

Dossier à remplir sur l'application SEJOUR:

<https://sejours.alize/sejours/> et à renvoyer à la DAS 87.

LES VACANCES – LES LOISIRS